

CONSEIL MUNICIPAL / PROCES VERBAL

SESSION ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 15 septembre à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : M. ARNOUX Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers	15
Présents	13

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présents</i>	<i>Absent(s) excusé(s)</i>	<i>Absent(e/s) non excusé(e/s)</i>	<i>Pouvoirs</i>
ARNOUX Jean-Pierre	X			
ANDRE Patricia	X			
CABO Alexandre	X			
CABO Mickaël	X			
CHAPIER Karine	X			
CHAPIER Franck	X			
CHERRUAU Didier	X			
COURTIN Sandrine	X			
GAUTIER Bénédicte	X			
GOUSSAY Sarah	X			
GUILLARD Michaël			X	
GUILLARD Nicolas			X	
LOQUINEAU Angélique	X			
MIDAVAINÉ Virginie	X			
YVON Anne-Laure	X			
TOTAUX	13		2	

Convocation du 7 septembre 2020

Monsieur le Maire ARNOUX Jean-Pierre, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance : Mme COURTIN Sandrine

Soucieux de développer les énergies renouvelables et de maîtriser ses dépenses énergétiques, Monsieur le Maire propose au conseil Municipal l'installation de 7 lanternes solaires sur la commune.

Ces travaux sont subventionnés par le SIDELC à hauteur et 40% ainsi que par le Syndicat mixte du Pays des Châteaux dans le cadre des certificats d'économie d'énergie.

Plusieurs entreprises ont été sollicités.

- ❖ ROMELEC
- ❖ DELTALIS
- ❖ INEO

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide de retenir l'entreprise INEO pour un montant de 18 892.94€TTC
- autorise le maire à signer tout acte afférant à ce projet et faire les demandes de subventions qui s'y réfèrent.
- décide que les travaux soient inscrits au budget 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-17,

Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,

Vu le décret °2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie

Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie

Vu la délibération n°550-2019.213 du 29 novembre 2019 du Syndicat Mixte du Pays approuvant la collecte des CEE par le Pays pour le compte de ses communes et intercommunalités membres

Vu le projet de convention d'habilitation établi par le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux,

Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention entre le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux, et la commune de Mulsans pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

AUTORISE ainsi le transfert au Syndicat Mixte du Pays des Châteaux des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé,

AUTORISE le maire à signer ladite convention d'habilitation avec le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2158 (21) : Autres install., matériel et outil	5 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	5 000,00
	5 000,00		5 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	5 000,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	-5 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	5 000,00	Total Recettes	5 000,00

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

❖ Extension des locaux du centre d'intervention des sapeurs-pompiers de la « Chapelle-Saint-Martin-en-plaine, Mulsans, Maves et Villexanton » :

Ce dossier a été présenté aux Conseils Municipaux concernés et un accord entre les communes a été finalisé à savoir : accord global sur la nécessité des travaux et attente de devis actualisés suite à un appel d'offres pour mise en œuvre du projet.

❖ Réfection du chapeau du mur de clôture de l'ancienne école :

Plusieurs devis ont été présentés :

- Entreprise Denis : 2 593.61€
- Maçonnerie du Val de Loire : 2 525.04€

L'entreprise Denis a été retenue.

❖ Devis spectacle de Noël :

Le thème choisi pour l'animation de l'Arbre de Noël est : Ouistiti.

Fin de la séance : 19h45

ARNOUX Jean-Pierre			
ANDRE Patricia		CABO Alexandre	
CABO Mickaël		CHAPIER Karine	
CHAPIER Franck		CHERRUAU Didier	
COURTIN Sandrine		GAUTIER Bénédicte	
GOUSSAY Sarah		GUILLARD Michaël	
GUILLARD Nicolas		LOQUINEAU Angélique	
MIDAVAINÉ Virginie		YVON Anne-Laure	